

Le Service de la formation tout au long de la vie (SFTLV)

Le SFTLV favorise l'insertion professionnelle et développe la promotion sociale. Il permet à un adulte salarié ou demandeur d'emploi de reprendre ses études pour se perfectionner ou valoriser son expérience professionnelle. Ce service vous accompagne dans la mobilisation des financements dont vous pourrez bénéficier :

- Master / Licence / Licence professionnelle / Diplôme d'université
- Alternance : contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage
- Formations certifiantes, formations courtes
- En présentiel ou par la Validation des acquis de l'expérience ou professionnels et personnels (VAE ou VAPP)

CONTACT

Secrétariat pédagogique

+33 4 32 74 32 28

sec-lpro-msgr@univ-avignon.fr

Responsable pédagogique

Johnny Douvinet

Lieu de la formation

Campus Hannah Arendt - Site Chabran
1 avenue de Saint Jean - 84000 Avignon

UNIV-AVIGNON.FR



LE RELAIS HANDICAP



Un accompagnement personnalisé pour la réussite de votre cursus.

+33 4 90 16 25 62

relais-handicap@univ-avignon.fr

LICENCE PROFESSIONNELLE

Sécurité des biens et des personnes

Management de la sécurité
et gestion des risques



SERVICE DE
LA FORMATION
TOUT AU LONG
DE LA VIE



Objectifs de la formation

Une formation universitaire en lien avec le monde professionnel

Sur les 350h de cours, près de 40% sont dispensés par des acteurs du monde professionnel, travaillant dans des SDIS, dans des établissements en charge de la gestion et du management de la sécurité des biens et des personnes. Leur expertise est tout aussi importante que les savoirs, savoir-faire et savoir-être dispensés par les universitaires.

Un objectif clair

en réponse à une demande sociétale

Cette licence s'adresse en priorité aux chargés ou aux responsables de sécurité dans les Établissements recevant du public (ERP), rattachés à des milieux sanitaires sociaux ou à des collectivités territoriales.

Plusieurs atouts

- Des compétences multiples, acquises dans le domaine de la veille juridique, de la stratégie et de l'organisation de la politique de sécurité, du management des ressources humaines et matérielles, de l'expertise et du conseil, et dans la communication des risques
- La formation a été ouverte en 2003 et elle bénéficie de plus de 10 ans d'expériences
- Le taux de réussite dépasse les 90% sur les 6 dernières années
- Le nombre de salariés inscrit dans la formation dépasse généralement 70%, avec des profils très différents mais qui permettent de croiser les regards sur les différents métiers exercés

Conditions d'accès

Les candidatures s'effectuent sur le site internet d'Avignon Université univ-avignon.fr



DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La double certification nécessite la validation de deux blocs. Pour valider chaque bloc, l'étudiant doit avoir une moyenne supérieure ou égale à 10 (note éliminatoire). Les 5 premières unités d'enseignement (UE) constituent un premier bloc (315h sur l'année, soit 9 semaines de 30h). Les UE6 et UE7 constituent le second bloc.

UE1

Droit

56h - 9 crédits

UE2

Expertise technique

133h - 12 crédits

(+35h de formation à distance)

UE3

Management et gestion des ressources humaines

70h - 9 crédits

UE4

Gestion administrative et budgétaire

31,5h - 6 crédits

UE5

Formation générale de base

24,25h - 3 crédits

UE6

Stage de professionnalisation - mémoire de fin d'études

12 crédits

UE7

Projet tuteuré

9 crédits

Les deux mémoires sont évalués de la manière suivante : l'écrit est noté sur 10 et la note est ensuite complétée par une note de présentation orale (notée également sur 10).

Cette licence professionnelle est attribuée aux candidats ayant obtenu au moins une note de 10/20 à l'ensemble des deux blocs. En cas d'échec au premier bloc, ils peuvent représenter les épreuves écrites dans les UE non obtenues durant l'année suivante (réinscription obligatoire). En cas d'échec au second bloc, les étudiants peuvent retravailler leur mémoire pendant un an.

Publics concernés

Formation initiale

L'étudiant doit être titulaire d'une deuxième année de licence ou d'un DEUST, DUT et BTS ou avoir accompli au moins deux années d'études au cours de leur carrière professionnelle et doit impérativement avoir un contrat de professionnalisation.

Formation continue

Un salarié peut se présenter à cette formation s'il est :

- Salarié dans un établissement de santé public ou privé tout en occupant un emploi dans des services techniques niveau Bac+2 (procédure de VAP85 pour les salariés ne possédant pas le niveau requis ou Validation d'études pour les salariés diplômés dans une autre filière) tout en justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle
- Salarié à compétences professionnelles proches ou en reconversion professionnelle (responsable qualité, cadres de santé, cadres du secteur commercial ou industriel, etc.)
- Professionnel de la sécurité exerçant des responsabilités
- Militaire ou pompier exerçant des responsabilités
- Professionnel d'encadrement, de gestion et d'exploitation des sociétés de sécurité privée ainsi que des services de sécurité interne des entreprises et des collectivités territoriales
- Demandeur d'emploi, salarié en Congé individuel de formation (CIF), de professionnalisation ou bénéficiant d'un plan de formation entreprise

Coût et modalités de financement

Elle peut être financée au titre de la formation professionnelle.

Modalités de déroulement

- La formation se déroule 1 semaine par mois sur une année universitaire de 10 mois de septembre à juin.
- 9 semaines de regroupement de 35h de cours et 1 semaine à distance (FOAD).

Débouchés

Le diplômé peut travailler dans différents milieux :

- Les établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux (publics ou privés)
- Les collectivités territoriales et les services publics (conseil régional, conseil départemental, préfecture, syndicat intercommunal)
- Les mairies, les SDIS, DIREN, DDT, armée, police, gendarmerie
- Les entreprises industrielles
- Les établissements recevant du public, (ERP public ou privés), les organismes de formation, d'études, d'expertise, de conseil ou d'assurance

Le titulaire peut prétendre aux postes suivants :

- Cadre, responsable ou chef de service d'unités de gestion des risques et de la sécurité
- Technicien supérieur de services des risques et de la sécurité
- Cadre supérieur, cadre de direction, manager de structures publiques ou privées de gestion des risques et de la sécurité
- Formateur ou PDG dispensant des formations en gestion des risques et de la sécurité
- Expert en conseil et en audit dans le domaine de la gestion des risques et de la sécurité
- Cadre technique des organismes de contrôle et de vérification
- Officier sapeur-pompier